

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/07/2024 - 14620 - 2013 B 01959 - 793 741 893 - AAAL TRANSPORT

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 25 JUL. 2024 Numéro: <i>14 620</i>

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 37 300 € de la manière suivante :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau 37 300 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons



AK.

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à 18 heures, au siège social,

Etaient présents,

-Monsieur KEBE Alassane propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit 100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur KEBE Alassane, gérant de la société.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance, et il déclare la discussion ouverte.

AK

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net de 37 300 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En outre, elle donne quitus plein et entier au gérant pour l'exercice de sa mission au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit, 37 300 € de la manière suivante :

Report à nouveau 37 300 €

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.



AK

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

RAPPORT DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

Le Gérant soumet à votre approbation son rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 dans lequel est exposé la gestion ainsi que les résultats de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice de 12 mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 96 971 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total du bilan s'est établi à 268 735 €.

Le résultat de l'exercice s'est établi à 37 300 Euros.

RESULTAT ET AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net de 37 300 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Report à nouveau

Nous vous invitons à approuver les comptes dudit exercice et le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le 21 JUIN 2024

La Gérance



AK

SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ,
DU 21 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le 21 JUIN 2024

La Gérance



SARL AAAL TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22 avenue MORIN 91 800 BRUNOY
RCS : EVRY 793741893

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE

- Monsieur KEBE Alassane

propriétaire de 100 parts

Représentant la totalité du capital soit

100 parts

Feuille de présence arrêtée à deux associés **présents (1)** ou représentés possédant la totalité des **100 parts sociales**.

Le Président de séance

Monsieur KEBE Alassane



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
EURL AAAL TRANSPORT	
SIRET 79374189300010	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
22 AV MORIN	
91800 BRUNOY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 3 863 Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐ Autres dispositifs ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTA EXPERT
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : CPE55 268 rue de Brémont 93110 ROSNY-SOUS-BOIS Tél : 01 45 28 75 25	Nom et adresse du conseil : Tél :
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 24042024 Lieu : ROSNY SOUS BOIS
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	Signature : BEKE ALASSANE
prestataire :	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exopérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		EURL AAAL TRANSPORT		22 AV MORIN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		91800 BRUNOY					
SIRET		7 9 3 7 4 1 8 9 3 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	190 000	016		190 000	
	Immobilisations corporelles*	028	86 106	030	50 575	35 532	35 532
	Immobilisations financières* (1)	040	1 066	042		1 066	760
	Total I (5)	044	277 172	048	50 575	226 598	36 291
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	3 024	074		3 024	10 154
	Valuers mobilières de placement	080	23 500	082		23 500	18 000
	Disponibilités	084	15 614	086		15 614	5 594
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	42 138	098		42 138	33 748
	Total général (I + II)	110	319 310	112	50 575	268 735	70 040
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		1 019		11 928	
	Résultat de l'exercice	136		37 300		(10 910)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		39 318		2 019	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		135 968		45 143	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		38 808		22 737	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		7 295			
	Comptes courants d'associés	173		47 346		142	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		229 417		68 021	
Total général (I + II + III)	180		268 735		70 040		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 066	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	190 540	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 500	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL AAAL TRANSPORT		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	96 971	60 165		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	96 971	60 165			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	7 370	10 138			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	26 651	26 550			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	509	244	2 808	2 670			
	Rémunérations du personnel *			250	14 000	14 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	6 957	6 910			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		10 326			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	57 786	70 593			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	39 185	(10 428)			
PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊT	Produits financiers			280	256				
	Produits exceptionnels			290	2 500				
	Charges financières			294	4 641	450			
	Charges exceptionnelles			300		32			
	Impôts sur les bénéfices *			306					
				310	37 300	(10 910)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	37 300		314		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				316					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			318					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322					
	Provisions non déductibles *			324					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		248					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
				997					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 undecies)	127				
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641	
	dont divers *			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	37 300		354		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				356					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			360					
	Déficits antérieurs reportables : * 126 243 dont imputés sur le résultat :			370	3 863		372		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	3 863		372		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL AAAL TRANSPORT										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	190 000	414		416	190 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 872	452		454		456	1 872				
	Matériel de transport	460	83 019	462	48 181	464	48 181	466	83 019				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 216	472		474		476	1 216				
Immobilisations financières		480	760	482	506	484	200	486	1 066				
TOTAL		490	86 866	492	238 687	494	48 381	496	277 172				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 872	542		544		546	1 872				
	Matériel de transport	550	48 374	552	48 181	554	48 181	556	48 374				
	Autres immobilisations corporelles	560	329	562		564		566	329				
TOTAL		570	50 575	572	48 181	574	48 181	576	50 575				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5	48 181	48 181		2 500	2 500								
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	48 181	580	48 181	582	584	2 500	586	2 500	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	2 500	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL AAAL TRANSPORT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	126 243
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	33 436
Déficits reportables			984	92 807
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	92 807

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	6 957
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	3 941
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	10 822
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 537
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AAAL TRANSPORT		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	96 971
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	96 971
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	7 885
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 412
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	17 297
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	79 674
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79374189300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800 VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BEKE Prénom(s) ALASSANE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 13071978 N° département 93 Commune LES LILLAS Pays FRANCE
Adresse : N° 22 Voie AVENUE MORIN
Code postal 91800 Commune BRUNOY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79374189300010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AAL TRANSPORT

ADRESSE (voie) 22 AV MORIN

CODE POSTAL 91800 VILLE BRUNOY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Attestation

Etat exprimé en euros

Cher(e)EURL AAAL TRANSPORT

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	268 735	euros
Chiffre d'affaires :	96 971	euros
Résultat net comptable :	37 300	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Vous attestez sur l'honneur par la présente que le chiffre d'affaires mentionné ci-dessus comprend la totalité de toutes les recettes résultant de votre activité professionnelle (chèques/cartes de crédit/espèces/G7 ou autres) et que vous êtes dans la capacité d'en justifier le montant détaillé en cas de demande de l'Administration.

Il vous appartiendra, le cas échéant, de vous assurer que ce résultat, et éventuellement vos autres revenus, sont en corrélation avec vos dépenses personnelles, ainsi que vos différents remboursements de crédits personnels non constatés dans le cadre de l'établissement de vos états financiers annuel.

Par ailleurs, Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces comptables que vous nous avez transmis afin que nous établissions vos états financiers. Il conviendra que vous les archiviez et conserviez au moins pour une durée minimum nécessaire à la prescription fiscale.

Enfin, la signature de cette attestation vaut acceptation de l'ensemble des honoraires qui vous ont été facturés par le cabinet CPE55. Aucune contestation ultérieure ne pourra être effectuée tant sur l'objet des prestations facturées que sur leur montant .

Si vous êtes SARLU, EURL ou EI à l'IS, le montant de la rémunération des gérants / associés au titre de l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023** s'élève à euros

Vous devrez mentionner ce montant sur votre déclaration de revenus (imprime 2042), dans la case suivante :
à cocher d'abord **Traitements salaires**

Déclarant 1 :
Case 1 GB

Déclarant 2 :
Case 1 HB

Déclaration de revenus des indépendants à cocher

DSAE Vous êtes affilié pour la sécurité sociale, au régime général des travailleurs indépendants à cocher
DSCA Cotisations sociales obligatoires à réintégrer : 6 957 euros
DSEA Cotisations facultatives : 0 euros

En outre, n'oubliez pas de déclarer vos autres éventuels revenus (salaires, revenus fonciers, etc.).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Cher(e) Client(e), à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le cabinet CPE55

J'atteste avoir lu et donc pris connaissance de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus

A Rosny, le 24/04/2024

EURL AAAL TRANSPORT

Etats financiers au 31/12/2023**Bilan**

EURL AAAL TRANSPORT

22 AV MORIN

91800 BRUNOY

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes arrêtés au : 31/12/2023

En Euros

CPE55

268 rue de Brément

Tél : 01 45 28 75 25

93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission et/ou de la note d'information, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL AAAL TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Total du bilan : 268 735 euros

Chiffre d'affaires : 96 971 euros

Résultat net comptable : 37 300 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base des pièces que vous nous avez communiquées et de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et l'avaisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	190 000		190 000	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	86 106	50 575	35 532	35 532
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 066		1 066	760
	TOTAL (II)	277 172	50 575	226 598	36 291
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	3 024		3 024	10 154
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 500		23 500	18 000
	DISPONIBILITES	15 614		15 614	5 594
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	42 138		42 138	33 748
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		319 310	50 575	268 735	70 040

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 066

760

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Réport à nouveau	1 019	11 928
	Résultat de l'exercice	37 300	(10 910)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	39 318	2 019
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	135 968	45 143
	Emprunts et dettes financières divers (3)	47 346	142
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 808	22 737
	Dettes fiscales et sociales	7 295	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	229 417	68 021
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	268 735	70 040
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		37 299,87	(10 909,71)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		229 417	68 021
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		31/12/2023		31/12/2022	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	96 971	100,00	60 165	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	96 971	100,00	60 165	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	96 971	100,00	60 165	100,00
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements	7 370	7,60	10 138	16,85
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	26 651	27,48	26 550	44,13
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 808	2,90	2 670	4,44
	Salaires et traitements	14 000	14,44	14 000	23,27
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant	6 957	7,17	6 910	11,49
PRODUITS FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			10 326	17,16
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation	57 786	59,59	70 593	117,33
	RESULTAT D'EXPLOITATION	39 185	40,41	(10 428)	-17,33
CHARGES FINANCIERES	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	256	0,26		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	256	0,26		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 641	4,79	450	0,75
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	Total des charges financières	4 641	4,79	450	0,75
	RESULTAT FINANCIER	(4 385)	-4,52	(450)	-0,75
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	34 800	35,89	(10 878)	-18,08
	Total des produits exceptionnels	2 500	2,58		
CHARGES FINANCIERES	Total des charges exceptionnelles			32	0,05
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 500	2,58	(32)	-0,05
CHARGES FINANCIERES	PARTICIPATION DES SALAIRES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
CHARGES FINANCIERES	TOTAL DES PRODUITS	99 727	102,84	60 165	100,00
	TOTAL DES CHARGES	62 427	64,38	71 075	118,13
CHARGES FINANCIERES	RESULTAT DE L'EXERCICE	37 300	38,47	(10 910)	-18,13

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	96 971	100,00	60 165	100,00	36 806	61,18
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	96 971	100,00	60 165	100,00	36 806	61,18
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	96 971	100,00	60 165	100,00	36 806	61,18
- Achats stockés approvisionnement	7 370	7,60	10 138	16,85	(2 767)	-27,30
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	89 600	92,40	50 027	83,15	39 573	79,10
MARGES (Commerciale + Production)	89 600	92,40	50 027	83,15	39 573	79,10
- Achats non stockés (c)	515	0,53	640	1,06	(125)	-19,56
- Autres charges externes (c)	26 137	26,95	25 910	43,07	226	0,87
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	34 021	35,08	36 688	60,98	(2 666)	-7,27
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	62 949	64,92	23 477	39,02	39 472	168,13
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	2 808	2,90	2 670	4,44	138	5,18
- Salaires et traitements	14 000	14,44	14 000	23,27		
- Charges sociales	6 957	7,17	6 910	11,49	47	0,67
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	39 184	40,41	(103)	-0,17	39 287	N/S
+ Reprises sur amortissements et provisions						8,00
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions			10 326	17,16	(10 326)	-100,0
- Autres charges de gestion courante						
RÉSULTAT EXPLOITATION	39 185	40,41	(10 428)	-17,33	49 613	475,76
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	256	0,26			256	
- Charges financières	4 641	4,79	450	0,75	4 192	932,51
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	34 800	35,89	(10 878)	-18,08	45 678	419,92
Produits exceptionnels	2 500	2,58			2 500	
- Charges exceptionnelles			32	0,05	(32)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 500	2,58	(32)	-0,05	2 532	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37 300	38,47	(10 910)	-18,13	48 210	441,90

Etats financiers au 31/12/2023

ETATS FISCAUX